Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 37/2008

OBJET :	Soutien au Plan d'action des jeunes de l'APN
PROPOSEUR(E) :	Laurie Carr, Chef, Première Nation d'Hiawatha, Ont.
COPROPOSEUR(E):	Patricia Pawis, Chef, Première Nation de Shawanaga, Ont.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Fondé en 2000, le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJAPN) a pour mission de faire connaître les sujets d'intérêt et les préoccupations des jeunes des Premières Nations à l'occasion de forums nationaux des dirigeants des Premières Nations;

B. Le CNJAPN demande un appui plus important pour atteindre convenablement les résultats visés, qui ont été fixés par les 500 jeunes délégués des Premières Nations au 3e Sommet national des jeunes des Premières Nations, et mettre en œuvre un plan d'action de cinq ans axé sur les jeunes des Premières Nations;

C. Les Chefs en assemblée ont soutenu les efforts du CNJAPN par l'intermédiaire des résolutions nos 8/2005, 70G/2005 et 28/2006, comme le prouve la tenue du récent sommet des jeunes;

D. En tant que représentant des jeunes des Premières Nations au Canada, le Conseil national des jeunes estime qu'il est important que les initiatives découlant du Sommet bénéficient d'un appui égal.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée contribuent consciencieusement à la promotion du Plan d'action des jeunes de l'APN dans leurs communautés respectives.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

2. Les Chefs en assemblée, en tant qu'intervenants du Plan d'action des jeunes de l'APN, considèrent les idées et les résultats attendus du plan comme des décisions qui doivent être mises en œuvre dans leurs communautés respectives à l'intention des jeunes.
3. Les Chefs en assemblée encouragent les jeunes des Premières Nations de leurs communautés à travailler en collaboration avec les autres intervenants qui sont considérés comme des participants actifs dans le Plan d'action des jeunes de l'APN.
4. Les Chefs en assemblée ont recours au Plan d'action des jeunes de l'APN pour orienter leurs efforts visant à trouver une solution aux préoccupations des jeunes des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national